



Commission de suivi de site MINAKEM Beuvry Production

Lieu : Sous-préfecture de Douai

Date : 24 mai 2023

Collège « Administrations de l'Etat »

Madame MUSA, Sous-préfecture de Douai
Madame CALESSE, Sous-préfecture de Douai
Monsieur DELCOURT, Département du Nord
Monsieur TISON, DREAL
Monsieur MALBRANCQ, DDTM 59

Collège « Collectivités »

Monsieur MIQUET, Maire adjoint de Beuvry-la-Forêt
Monsieur MIRAGLIA, Maire adjoint de Marchiennes
Monsieur BOERAEVE, Mairie de Rosult

Collège « Exploitant »

Monsieur LOPES, Minakem Beuvry Production,
Monsieur TOURBEZ, Minakem Beuvry Production

Collège des « salariés »

Monsieur NOREUX, Minakem Beuvry Production
Monsieur DEWARIMEZ, Minakem Beuvry Production
Monsieur DENNEL, Minakem Beuvry Production

Personnes qualifiées

Lieutenant NOEL, SDIS 59
Monsieur LEBRETON, Gendarmerie

Secrétariat de la CSS

Madame NEYS, S3PI

ORDRE DU JOUR

I.Introduction du Président de la CSS.....	3
II.Bilan d'activité et environnemental de l'établissement Minakem pour l'année 2022 (risques technologiques et risques chroniques)	3
III.Présentation du projet de modernisation des installations (projet Phoenix)	4
IV.Questions et échanges	4

La séance est ouverte à 14 heures.

Il est procédé à un tour de table.

Un diaporama est projeté.

I. Introduction du Président de la CSS

Monsieur LOPES rappelle que le site Minakem de Beuvry-la-Forêt est l'un des six sites appartenant au Groupe Minafin. Son activité est la fabrication de médicaments et ses installations n'ont pas sensiblement évolué en 2022, même si un nouvel atelier est en cours de finalisation. Il précise que Minakem est l'un des huit sites Seveso seuil haut à posséder un PPI dans le Hainaut-Cambrésis. En 2022, l'activité est élevée et poursuit sa progression.

II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement Minakem pour l'année 2022 (risques technologiques et risques chroniques)

Monsieur LOPES explique que le service HSE, même s'il n'est pas détenteur d'une certification, possède les mêmes outils que si c'était le cas : son pilotage est donc centralisé.

Monsieur TOURBEZ recense 2 accidents du travail avec arrêt en 2022, 1 accident sans arrêt et 6 soins bénins. Le taux de gravité s'établit à 0,25 et le taux de fréquence 1 à 10,6 (les deux indicateurs sont en diminution).

Il annonce ensuite que chacun des 44 équipiers d'intervention du site ont participé à au moins 3 exercices de mise en situation incendie, et que leur taux de participation est donc de 100 %.

Les 898,25 heures de formation réalisées en 2022 comprennent quant à elles la formation initiale à la sécurité, la formation au risque chimique, les habilitations électriques, la pollution industrielle ou encore la chimie de l'environnement notamment. M. TOURBEZ souligne la nouveauté que constituent les formations e-learning sur le risque ATEX (atmosphère explosive) : ces dernières se poursuivront en 2023, de même que les formations sur les produits cancérigènes, sur les MMR (les Mesures de Maîtrise des Risques) ou encore SST (Sauveteurs Secouristes du Travail). De nouveaux équipiers d'intervention ainsi qu'un nouveau commandant des opérations internes seront également formés en 2023.

Monsieur TOURBEZ aborde ensuite la maîtrise des procédés : la société s'assure que les procédés mis en œuvre en production sont stables et fiables grâce à des études de sécurité thermique et des études de déviations (c'est-à-dire l'étude des conséquences d'éventuelles dérives dans les procédés).

Monsieur LOPES précise que les études thermiques sont réalisées en situation normale, mais aussi en situation anormale : si la stabilité requise n'est pas atteinte, la production n'est pas lancée.

Monsieur TISON note que 7 études calorifiques ont été menées, et demande si elles ont porté sur de nouveaux procédés.

Monsieur LOPES confirme que ces études ont concerné de nouveaux procédés.

Monsieur BOERAEVE demande si des études ont permis de découvrir de nouveaux risques.

Monsieur LOPES répond que les études n'ont décelé aucun nouveau risque, d'autant plus que Minakem, comme toutes les entreprises du secteur, prend des marges de sécurité importantes concernant les températures pratiquées pour opérer les réactions.

Monsieur TOURBEZ ajoute que la sécurité des procédés fait également l'objet d'études et que le laboratoire de recherche et développement bénéficie d'un partage d'expérience avec d'autres industriels pour affiner ses études.

Monsieur LOPES indique ensuite que 134 plans de prévention ont été rédigés à destination des entreprises extérieures. De plus, l'entreprise s'assure que les prestataires externes sont habilités et, s'ils ne le sont pas, elle leur fait suivre un module de formation interne spécifique. En 2022, aucun accident lié à des personnels extérieurs n'a été à déplorer.

Monsieur TOURBEZ rapporte que trois exercices POI (Plan d'Opération Interne) ont été réalisés sur le site : d'abord, un exercice de recensement le 16 mai 2022 a permis de recenser 132 personnes en 20 minutes.

Ensuite, le 26 janvier 2022, un véritable départ de feu détecté dans un bungalow de chantier situé sur un site voisin (qui n'appartient donc pas à Minakem) a fait office d'exercice POI : les équipes d'intervention du site ont éteint le feu en moins de 15 minutes et Minakem sensibilise le prestataire responsable du bungalow aux bonnes pratiques pour éviter qu'un tel incident ne se reproduise (l'arbre des causes n'a pas pu être déterminé, mais il est probable que le mauvais rangement d'un appareil électrique soit en cause). Monsieur TOURBEZ avertit que si des bungalows Minakem avaient été présents à proximité dans le cadre du chantier Phoenix, le feu aurait pu se propager de façon plus préoccupante, d'où l'importance de la prévention.

Enfin, un exercice a été mené conjointement avec le SDIS le 6 octobre 2022.

Le lieutenant NOEL précise que l'exercice a été réalisé à 19 h 30, en heures creuses.

Monsieur TOURBEZ expose que l'exercice a consisté à simuler un épandage de méthanol suite au heurt d'un contenant ainsi qu'un blessé.

L'exercice a mis en évidence :

- un message d'alerte correctement passé à t+13 min ;
- un recensement efficace ;
- la bonne orientation du SDIS sur le site ;
- le bon report des informations au PC exploitant.

L'exercice ayant été réalisé en heures creuses, Monsieur TISON demande quels sont les effectifs de l'équipe d'astreinte.

Monsieur TOURBEZ répond que l'équipe d'astreinte se compose de cinq équipiers et d'un commandant des opérations internes.

En revanche, des points d'amélioration ont été identifiés par l'exercice : la prise en charge des victimes a été tardive en raison de la concentration des efforts sur l'incendie alors que les deux opérations devraient être simultanées.

Un autre axe d'amélioration est la transmission des informations aux riverains : l'un d'entre eux a participé à l'exercice en demandant des informations au poste de garde. Or, les informations délivrées ont manqué de transparence.

Le lieutenant NOEL rappelle qu'en cas de sinistre, il faut expliquer aux riverains qu'ils n'ont rien à craindre tant qu'il est contenu dans l'enceinte de l'établissement.

Monsieur TOURBEZ annonce que le PPI (Plan Particulier d'Intervention) est en cours d'actualisation et qu'un exercice PPI est également prévu en 2023.

Le lieutenant NOEL précise que d'après la préfecture, le site de Minakem fait partie des sites dont la révision du PPI est prioritaire.

Monsieur TOURBEZ liste ensuite les déclenchements d'alarme, en précisant que la mairie de Beuvry-la-Forêt est systématiquement avertie de ces derniers par SMS afin de lui donner les moyens de répondre aux interrogations des riverains.

Concernant la sûreté, Monsieur TOURBEZ signale la réparation d'une clôture, une tentative d'intrusion et le prêt d'un badge à un collaborateur qui a oublié le sien, ce qui est strictement interdit, avant d'ajouter que les riverains sont sensibilisés et disposent d'une fiche réflexe leur indiquant comment réagir s'ils suspectent un élément anormal aux abords du site.

Concernant l'impact environnemental, Monsieur TOURBEZ rapporte que les consommations d'eau s'élèvent à 76 414 m³ (eau de forage et eau de ville), un volume en deçà des limites fixées par l'arrêté préfectoral. Néanmoins, l'entreprise est consciente des problématiques de sécheresse et poursuit ses efforts notamment avec le lancement d'une étude sur la réduction des consommations d'eau.

Quant à la station d'épuration, qui est l'équipement le plus énergivore du site, son fonctionnement a été optimisé de façon à réduire sa consommation électrique qui s'élève en 2022 à 891 985 kW (soit une baisse de -36,3 % depuis 2014).

Monsieur TOURBEZ note que les contrôles inopinés n'ont décelé aucune non-conformité dans les rejets de la station d'épuration en 2022.

Minakem a aussi produit 3 127 t de déchets, dont 932 t de gravats liés au chantier Phoenix : 1 237 t ont pu être valorisées, dont 232 t de solvants.

Ensuite, Monsieur TOURBEZ fait état de deux plaintes de riverains respectivement pour des nuisances olfactives et sonores, en précisant que les riverains faisant un signalement sont systématiquement contactés par l'entreprise pour leur livrer des explications.

Monsieur LOPES souligne les efforts réalisés par Minakem en vue de réduire les émissions sonores, comme un la mise en place d'un merlon ou le travail sur les ventilations.

Monsieur TOURBEZ détaille ensuite l'événement du 18 novembre 2022 où une coloration rosée a été observée dans les eaux rejetées par la station d'épuration : cette dernière a été immédiatement arrêtée, l'activité du site ralentie et les autorités compétentes alertées. Le laboratoire a identifié la substance rapidement et a conclu qu'elle n'avait aucun impact aigu sur l'environnement, ce qu'il a confirmé dans son rapport transmis à la DREAL le 14 mars 2023. Un traitement au charbon actif en sortie de station d'épuration a permis de décolorer la totalité de l'eau et de redémarrer la station d'épuration.

Monsieur TOURBEZ liste les inspections de la DREAL réalisées au titre du bilan réglementaire :

- l'inspection du 15/03/22 sur la sécurité : la DREAL a demandé la mise en conformité de la hauteur des clôtures (réalisé) ;
- l'inspection du 28/07/22 sur la préservation des ressources en eau : aucune non-conformité relevée ;
- la visite d'urgence du 18/11/22 suite au constat de la coloration de l'eau rejetée par la STEP ;
- l'inspection du 22/11/22 sur la gestion des eaux pluviales.

À ces inspections s'ajoute la visite de l'inspection du travail dans le cadre du projet Phoenix.

Enfin, Monsieur TOURBEZ annonce 535,81 k€ d'investissements HSE en 2022.

III. Présentation du projet de modernisation des installations (projet Phoenix)

Monsieur LOPES rappelle que le projet Phoenix a vocation à pérenniser l'activité du site et à diminuer son empreinte carbone tout en accompagnant le besoin croissant de médicaments en France : les principaux travaux, notamment ceux du nouveau bâtiment, seront achevés en juillet 2023 tandis que la qualification des nouveaux équipements a débuté en mars en vue de leur démarrage au dernier trimestre 2023. Une communication sur le projet Phoenix a été diffusée auprès des riverains qui seront également conviés à une journée d'inauguration prévue en octobre en présence des élus et des administrations qui ont suivi et soutenu le projet.

IV. Questions et échanges

Le lieutenant NOEL demande à la commune de Beuvry-la-Forêt si le Plan Communal de Sauvegarde, qui date de 2012, a fait l'objet d'une refonte.

Monsieur MIQUET répond que le PCS n'a pas fait l'objet d'une refonte. En revanche, ses données ont été actualisées.

Monsieur DELCOURT signale aux participants qu'un important chantier de voirie, qui démarrera en 2024 et s'étalera sur deux ans, impactera les accès du site.

La séance est levée à 15 heures 35.

Le Président de la CSS

David LOPES

